

Population et peuplement dans la baillie de Barjols aux XIV^e et XV^e siècles*

La baillie de Barjols a été créée, en 1322, aux dépens des baillies de Saint-Maximin et de Brignoles et de la viguerie de Draguignan. Nous la considérons dans son extension maximale au XV^e siècle¹. Cette région présente une topographie très fragmentée. Elle est constituée d'une succession de petites plaines sédimentaires séparées entre elles par des collines calcaires et traversées par un réseau hydrographique important. L'altitude s'élève progressivement du sud au nord entre 250 m et 600 m. « La baillie continue en partie au sud du Verdon, la région des hauts plateaux, mais avec des conditions de vie moins rudes et plus proches de celles des vigueries voisines de Saint-Maximin et de Brignoles.² » Il s'agit donc d'une zone intermédiaire entre Haute- et Basse-Provence, entre Provence occidentale et Provence orientale.

L'étude de l'évolution démographique de cette région se fonde essentiellement sur des documents fiscaux et en tout premier lieu sur des levés de queste et d'albergue. On dispose pour cette baillie de comptes de clavaire de 1322 à 1451³, puis de listes de feux fiscaux de 1400 à 1471⁴ ;

* Cet article reprend la première partie d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de N. COULET et L. STOUFF : *L'évolution démographique dans la baillie de Barjols du XIV^e au XV^e siècle : le cas de Pontevès*, soutenu à l'Université de Provence, U.E.R d'Histoire, Aix, en 1975.

1. C'est la raison pour laquelle Quinson est inclus dans cette étude (comptes de clavaire de la Baillie de Bariols, arch. dép. des B.-du-Rh., B 1763 (1413-1414).

2. Ed. BARATIER, *La démographie provençale du XIII^e siècle au XVI^e siècle*, Paris, 1961, p. 99.

3. Arch. dép. B.-du-Rh., B 1758 (1322) ; B 1759 (1346) ; B 1763 (1413-1414) ; B 1764 (1421) ; B 1765 (1436-1437) ; B 1797 (1448) ; B 1798 (1451-1452).

4. Listes des feux fiscaux fixés par les affouagements de 1400, 1418, 1437, 1442, 1471. *Ibid.*, B 199.

également, de l'affouagement général de 1471⁵; enfin, d'une enquête faite en 1518 sur le nombre de maisons des agglomérations de la baillie⁶. E. Baratier a montré l'intérêt de ces différentes sources pour l'histoire de la population. Nous reprenons à notre compte ses conclusions sur leur valeur démographique. Il convient néanmoins de rappeler qu'elles ne fournissent pas des renseignements qui soient exactement comparables entre eux. Les feux d'albergue se rapprochent davantage de la réalité que les feux de queste et ils sont directement comparables avec les *larem foventes* de 1471 et les maisons de 1518. Pourtant, on ne connaît les feux d'albergue que pour cinq localités. Il est donc nécessaire de prendre en considération les feux de queste pour suivre l'évolution démographique de cette région⁷.

L'ÉTAT DU PEUPEMENT AU DÉBUT DU XIV^e S.

Sur l'étendue de la baillie de Barjols, on relève des mentions textuelles de 35 *castra*, avant le XIV^e s.⁸. Parmi ceux-ci, l'existence de 19 est attestée en tant que tels au XI^e s. Neuf sont connus uniquement après 1200, dont Saint-Étienne des Annelles, abandonné à cette époque (*castrum quondam*).

5. *Ibid.*, B 200.

6. *Ibid.*, B 1487, f. 1 et s.

7. Dans les cinq communautés pour lesquelles le travail était possible, on a tenté de savoir quelle proportion il faut ajouter aux feux de queste pour obtenir le nombre de feux d'albergue.

Le résultat obtenu est bien supérieur à ceux proposés par E. Baratier. En effet, il situe le pourcentage entre 16 et 25 % en zone rurale et aux environs de 50 % en ville. Ce tableau le place à 86 %. Il serait intéressant dans une recherche ultérieure de reprendre ce problème en l'inscrivant dans l'ensemble de la Provence.

| | Feux de queste 1322-1323 | Feux d'albergue 1322-1323 | Différence | % |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------------|------------|-------|
| Barjols | 133 | 246 | 108 | + 77 |
| Quinson | 66 | 122 | 56 | + 84 |
| Aups | 39 | 80 | 41 | + 105 |
| La Bastide-du-Prévôt | 21 | 35 | 14 | + 66 |
| | (en 1315) | | | |
| Moissac | 11 | 29 | 17 | + 154 |
| Total | | | | + 186 |

8. D'après les cartulaires de Saint-Victor, de Lérins, de Montmajour, de Correns, *Gallia christiana novissima*, Aix, p. 205-206-376, p. 23-24, Ed. BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, Paris, 1969.

Les autres sont mentionnés au XII^e s. Il s'agit donc d'un peuplement à peu près en place dès le XII^e. Et dans lequel vient s'intercaler des habitats plus récents : en particulier deux bastides : la Bastide du Prévôt et la Bastide de Pontevès. L'enquête sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou (1252) fait apparaître une densité maximale de *castra*. Il semble que certains aient été abandonnés ou réduits à l'état d'écart dans la seconde moitié du XIII^e s. En effet, Montbrien, Brauch et Le Puget de Bezaudun ne figurent pas dans les comptes de clavaire des XIV^e s. et XV^e s.

La carte des feux de quête en 1315 (1304 pour Saint-Jean-le-Montagnier) montre tout d'abord quelques localités très peu peuplées dispersées dans la baillie : La Roquette, Moissac, Fabrègues et Auriac. Par contre, la zone ouest semble la plus dense de population. Le passage d'axes de communications à proximité, peut en partie expliquer ce fait. Saint-Julien, sur le chemin le plus direct reliant Aix à Riez, en passant par Rians, Ginasservis et le pont d'Esparron du Verdon⁹. De même, la route de Draguignan à la Durance rassemble une population importante : Sillans, Fox, Tavernes, Varages, Bezaudun, Rians. D'autre part, La Roquette, Montmeyan et Tavernes bordent une autre voie, celle qui va de Riez à Barjols, puis se divise en deux branches : l'une vers Saint-Maximin, l'autre vers Brignoles. La proximité des voies de communication ne donne qu'une explication partielle, un rôle capital revient à l'enracinement historique des sites, aux capacités agricoles des terroirs, également au poids des pouvoirs et des droits seigneuriaux et comtaux.

Au début du XIV^e siècle, aucun des villages de la baillie ne dépasse 200 feux de quête. 68 % comptent moins de 60 feux. Ce sont donc des localités de faible dimension. Seuls, Saint-Julien-le-Montagnier et Barjols sortent du lot.

En l'espace de deux siècles, le nombre des feux diminue de 31 % en passant par une phase de dépression dont le creux se situe vers 1450. On assiste, d'abord, à une chute générale entre le début du XIV^e s. et

9. Arch. dép. Var, E 801, fol. 16, 29 avril 1433.

1471, puis une reprise d'ensemble se fait jour dans les premières années du XVI^e s. Mais, dès avant la Grande Peste, le ralentissement de l'expansion démographique se fait sentir.

Il est perceptible en premier lieu à travers l'accroissement de l'écart entre feux d'albergue et feux de queste.

FEUX DE QUESTE

| | 1301 B 1979 fol. 19 | 1303-04 B 1776 1305-06 B 1980 | 1315 B 1517 fol. 46 v ^o et 118 | 1322-23 B 1750 B 1982 fol. 193 |
|----------------------------|---------------------------|--|--|---|
| Barjols | | 157 | 138 | 138 |
| La Bastide-du-Prévôt | | 36 | 21 | |
| Bruc | | 42 | 42 | |
| Auriac | | 4 | 4 | |
| St-Estève-de-La-Foux | | 41 | 41 | |
| Montmeyan | | 88 | 89 | 89 |
| La Roquette | | 16 | 16 | 15 |
| Quinson | 96 | 75 | 80 | 66 |
| Tavernes | | 69 | 75 | 75 |
| Varages | | 75 | 80 | 80 |
| Bézaudun | | 40 | 43 | |

FEUX D'ALBERGUE

| | 1297-1301 B 1979 fol. 5 v ^o | 1306 B 1980 fol. 72 | 1315 B 1517 fol. 76 | 1322-23 B 1758 B 1982 fol. 202 | 1340 B 1520 fol. 135 et 225 B 1519 fol. 129 | 1346 B 1759 |
|---------------|--|---------------------------|---------------------------|---|--|----------------|
| Barjols | 240 | | | 246 | 270 | 240 |
| Aups | | | | 80 | 108 | |
| Quinson | 104-105 | 96 | 124 | 122 | 122 | |

Quinson, village pour lequel nous avons les plus belles séries de chiffres, connaît des fluctuations dans les deux premières décennies. La population régresse un moment, autour de 1306, avant de poursuivre sa progression. Le nombre des feux de queste, après une tentative de relèvement en 1315, continue à diminuer. L'écart se creuse progressivement entre feux de queste et feux d'albergue. Il est de 9 feux : soit 8 % des

feux d'albergue en 1301 ; de 21 feux soit 21 % en 1306 ; de 44 feux : soit 35 % en 1315 ; enfin, de 56 feux : soit 45 % en 1322. Autrement dit, la proportion des exempts de queste ne cesse de grandir¹⁰. Un phénomène très semblable est perceptible à Barjols et à la Bastide du Prévôt. Ces deux communautés perdent, entre 1304 et 1315, la première 12 % du chiffre des feux de queste, la seconde 41 %. A Barjols, la population ne progresse que de 2,5 % entre 1297 et 1322, alors que l'accroissement des feux d'albergue est de 18 % entre 1263-64 et 1297. D'autre part, l'écart entre feux de queste et feux d'albergue, en 1322 est de 108 feux à Barjols : soit 43 % des feux d'albergue ; et de 14 feux à la Bastide du Prévôt : soit 40 % des feux d'albergue. Pour arriver à interpréter ces données, il faut faire la part des différentes catégories d'exempts de queste contribuant à l'albergue. Les étrangers et les pauvres y ont la part la plus considérable. Ainsi, deux hypothèses sont possibles : soit la population a continué à croître, mais s'est appauvrie, d'où la diminution des feux de queste enregistrée par le clavaire ; soit ces deux communautés ont connu un afflux d'étrangers. Peut-être ont-elles été le théâtre d'un effet conjugué de ces deux phénomènes.

Les feux de queste montrent l'arrêt de l'expansion et sa stabilisation entre 1304, 1315 et 1322, pour cinq communautés : Brue, Auriac, Saint-Estève-de-la-Foux, Montmeyan et La Roquette. Alors qu'au même moment trois villages progressent (entre 1304 et 1315), puis se stabilisent (entre 1315 et 1322) : Varages (+ 6 %), Bezaudun (+ 7 %) et Tavernes (+ 8%).

Les feux d'albergue montrent la persistance de l'expansion jusqu'en 1340, malgré un bref recul à Quinson vers 1306. Dans ce village, la progression est de 19 % entre 1299 et 1315, puis a lieu un recul de 1 %. A Aups, le nombre de feux s'accroît de 35 % entre 1322 et 1340, alors que l'accroissement n'est que de 9 % à Barjols et de 10 % à Saint-Maximin. Enfin, Barjols perd 30 feux entre 1340 et 1346 (— 11 %).

10. Sont exempts de queste à Barjols : les nobles, les clercs, les juristes, les juifs, les étrangers, les gens du Roi et les mendiants (Ed. BARATIER, *La démographie provençale du XIII^e au XVI^e siècle*, Paris, 1961, p. 18-19) Par contre sont exempts d'albergue les nobles, le clergé, les juristes (avocats et notaires), les médecins, et les gens vraiment mendiants (*vere mendicantibus*) (Arch. dép. B.-du-Rh., B 1762, fol. I, 1390).

MOUVEMENT DE LA POPULATION AU XIV^e SIÈCLE.

L'expansion démographique se poursuit donc dans la baillie de Barjols, jusqu'en 1315 ou même, dans certains cas, jusqu'en 1340 ; et cela, malgré de légères fluctuations au début du siècle. Mais, en même temps, les communautés perdent une partie de leur capacité contributive à la quête, signe d'un appauvrissement ou d'un afflux d'étrangers. Ainsi, on peut se demander dans quelle mesure la baillie de Barjols n'a pas été une étape dans la descente de la population vers la Basse-Provence¹¹. On sait en effet que les villes des plateaux au nord du Verdon ont perdu, entre 1315 et 1340, 10 à 20 % de leur population. Perte imputable non à un désastre ou à une épidémie, mais à l'exode rural et à des difficultés frumentaires¹².

Entre 1340 et 1413, le nombre des feux d'albergue de Barjols, Quinson, Aups et Moissac diminue de 61 %. Quelles sont les causes d'une telle chute démographique ?

La grande peste de 1348 frappe une population affaiblie physiquement, peut-être même déjà numériquement par la carence de céréales, et la cherté des grains ressenties dès 1315, par les famines généralisées en 1323, 1329, 1332. En 1361, un retour de l'épidémie affecte l'ensemble de la Provence. On peut mesurer les effets de la peste dans trois communautés¹³ : Barjols qui perd 49 % de ses feux d'albergue entre 1346 et 1365 ; Quinson qui en perd 45 % entre 1340 et 1351 ; la Bastide du Prévôt qui en perd 34 % entre 1323 et 1363. Ces pourcentages montrent une plus grande vulnérabilité des gros bourgs par rapport aux villages¹⁴.

11. P.-A. FÉVRIER, *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1964, p. 141. Riez perd 22 % de ses feux d'albergue entre 1315 et 1340 ; Moustiers, 13 % ; Digne, 11 %.

12. L. STOUFF, *Une enquête économique en Provence au XIV^e s.*, dans *Le Moyen Âge*, 1968, p. 507-542.

13. E. BARATIER estime que la Grande Peste a décimé les 2/5 de la population provençale : *La démographie...*, p. 82.

14. A titre de comparaison, voici les pourcentages de diminution des feux d'albergue pour : Grasse : 1340-51 - 46 % ; Aix : 1346-56 - 45 % ; Apt : 1345-55 - 52 % ; Riez : 1340-54-68 % ; P.-A. FÉVRIER, *Le développement...*, p. 142.

Les routiers déferlent en Provence à partir de 1357. Pourtant, ce n'est qu'avec les années quatre-vingts que les comptes de clavaire de la baillie de Barjols¹⁵ commencent à parler de guerre. Années qui correspondent à Barjols à un important effort de fortifications, à une période d'insécurité et de danger. Les décisions du conseil de la ville¹⁶ permettent de suivre la progression des travaux de construction. La première campagne de fortifications commencée sans doute antérieurement, s'effectue de 1377 à 1384. La seconde, qui consiste seulement en quelques réparations a lieu en 1391 et 1392. Tous les ans, à partir de 1377, le conseil passe une ou plusieurs conventions avec des maçons pour la construction de remparts, de barbicanes, de guérites¹⁸. En 1383¹⁹, il décide d'obliger tous les habitants à creuser un fossé tout autour des fortifications.

Les délibérations communales se font l'écho des dangers qui menacent la ville. Le 12 juin 1382, lecture est faite au conseil des lettres de Barral de Pontevès, seigneur de Pontevès, gouverneur et capitaine général des comtes de Provence et de Forcalquier. Il recommande de garder Barjols avec toute la diligence possible²⁰. Le 11 février 1384, le danger est imminent²¹. Quelques jours plus tard, on décide la construction d'une barbicanne pour protéger une fontaine, d'un rempart pour englober dans l'enceinte deux maisons. Travail qui sera poursuivi ailleurs, si c'est nécessaire²². La même année, les vendanges sont faites sous la vigilance de 20 lances qui ont été retenues exprès²³. Un an après, le 30 novembre, 6 hommes étrangers sont envoyés au secours de Quinson²⁴. A la même époque, en

15. Arch. dép. B.-du-Rh., B 1760 (1354-55) et B 1761 (1370).

16. Arch. comm. Barjols, BB 1 (1377-1393).

17. Des lettres de 1366 obligent les ecclésiastiques d'Aups à contribuer aux frais de fortifications : Arch. comm. Aups, EE 3.

18. Arch. comm. Barjols, BB 1, fol. 2^{vo}, 1377 ; fol. 7, 13 nov. 1377 ; fol. 9^{vo}, 27 janv. 1378 ; fol. 12^{vo}, avril-mai 1378 ; fol. 30, 2 mars 1380 ; fol. 37^{vo}, févr.-mars 1381 ; fol. 38, 16 mars 1381 ; fol. 83, 27 mars 1384 ; fol. 121^{vo}, 23 mars 1391.

19. Arch. comm. Barjols, BB 1, fol. 75.

20. *Ibid.*, fol. 55.

21. *Ibid.*, fol. 80.

22. *Ibid.*, fol. 83, 27 juin 1384.

23. *Ibid.*, fol. 86^{vo}, 13 août 1384.

24. *Ibid.*, fol. 86^{vo}, 18 août 1384.

24. *Ibid.*, 30 nov. 1385.

1386, le conseil n'ose pas députer quelqu'un aux Etats de Pertuis, à cause des ennemis qui courent le pays²⁵. La fermeture des portes de la ville²⁶, l'établissement des tours de garde²⁷, sont autant de témoins de l'inquiétude qui règne à Barjols, dans le dernier quart du XIV^e siècle. L'insécurité n'est-elle pas bien plus grande dans les localités non munies d'enceinte ? N'explique-t-elle pas en partie le rôle de pôle d'attraction qu'exerce alors Barjols ? Les nouveaux habitants devaient rendre hommage au bailli pour pouvoir jouir des privilèges de la communauté. On note, dans les délibérations communales, 24 hommages de citoyenneté entre 1377 et 1393²⁸. La moitié des prestataires sont originaires de la baillie, deux viennent de Tavernes, deux de Sillans, quatre de Fox, autant de Pontevès, tous villages touchent Barjols. D'autres viennent des alentours : Saint-Maximin, Correns, Allenagne. Un petit nombre de plus loin encore : La Barben, la baillie de Puget-Théniers, la Savoie. Ils arrivent nombreux, les années pendant lesquelles le danger est le plus intense. Il n'y en a qu'un en 1377, mais 5 en 1384, 7 en 1388, 5 l'année suivante ; puis 2 en 1391 et 4 en 1393.

Aucun de ces nouveaux habitants n'est issu des 4 villages cités comme inhabités en 1400²⁹ : La Bastide de Pontevès, Bezaudun, Fabrègues, La Bastide du Prévôt. Inhabités avant 1400, ils le seront encore en 1471 et 1540.

Les comptes de clavaire donnent des précisions sur la chronologie et les circonstances de leur abandon. Le clavaire note qu'à partir de 1384, la Bastide de Pontevès ne paie plus l'alberge : *quia ipsum castrum omnino est inhabitatum, et nulla laborum factum fuit in territorio ipsius castrî, guerra causante*³⁰. En 1409, Jean de Pontevès obtient du Comte qu'il renonce au droit d'alberge sur la Bastide durant dix ans, car à cause de la guerre, le village reste vide et les terres sont abandonnées³¹. D'après l'enquête de 1540, sur les lieux inhabités au précédent fouage, « C'est un

25. *Ibid.*, fol. 104, 29 nov. 1386.

26. *Ibid.*, fol. 33, juin 1380 ; fol. 37 v^o, fév.-mars 1381.

27. *Ibid.*, fol. 109 v^o, 19 nov. 1388, 10 janv. 1389 ; fol. 116 v^o, 16 mars 1390.

28. *Ibid.*, fol. 126 et s.

29. Arch. dcp. B.-du-Rh., B 199.

30. *Ibid.*, B 1762, 1^{er} livret, fol. 40 v^o, 1390.

31. *Ibid.*, B 1763, fol. 37 v^o, 1413.

château dirrupt....a esté aultrefois bon lieu car disent que appert par les maisons ruynées que y pouvait avoir cinquante maisons »³².

En 1394, le clavaire déclare qu'il n'y a rien eu pour l'albergue de Bezaudun durant tout son exercice *quod remissa fuit illi qui in dicto castro redirent per dominum M. Cornut et deinde dictum castrum fuit destructum*³³. En 1408, il indique que l'albergue a de nouveau été remise pour dix ans, en 1401, et que passé ce délai, il l'exigera *si poterit*³⁴. La même année, dans un autre livret, il parle de Bezaudun « *omnino destructo et dirrupto* »³⁵. En 1540, il « n'y a que quelques murailles dirruptes et n'y a point de maisons ne bastide »³⁶. La Bastide du Prévôt est inhabitée en 1394 « *a tempore guerre citra* »³⁷. En 1408, le clavaire précise « *a guerra domini Raymondi de Torena citra* »³⁸. En 1540, l'enquête indique qu'autrefois, il « y avait à peu près 40 maisons »³⁹. Quant à Fabrègues, nous n'avons aucune indication antérieure à 1540, date à laquelle « ledit lieu de Fabrègues n'est point lieu habité car est dirrupt »⁴⁰.

Les premières mentions textuelles de ces localités, excepté Bezaudun (fin XI^e s.), sont du début du XIII^e s. Ce sont donc des villages de création récente qui, en 1315, comptaient déjà parmi les moins peuplés. Ils occupent tous les quatre des sites de hauteur. Les témoins archéologiques en surface ne permettent pas de déceler l'existence d'enceintes. Leurs seigneurs, les Pontevès, les Cornut, les Blacas, le prévôt de Barjols, sont restés fidèles à la reine Marie. Ainsi, les habitants de ces villages non défendus et peu peuplés, craignirent-ils sans doute les attaques des partisans de Charles de Duras et celles de Raymond de Turenne. Ce serait là les causes principales de leur abandon.

32. *Ibid.*, B 201, fol. 13.

33. *Ibid.*, B 1794, fol. 389, 1394.

34. *Ibid.*, B 1795, 1^{er} livret, fol. 9, 1408.

38. *Ibid.*, B 1795, 2^e livret, fol. 53, 1408.

36. *Ibid.*, B 201, fol. 15 v^o.

37. *Ibid.*, B 1794, fol. 389, 1394.

38. *Ibid.*, B 1795, 2^e livret, fol. 53, 1403.

39. *Ibid.*, B 201, fol. 17 v^o.

40. *Ibid.*, B 201, fol. 13 v^o.

Pendant la première moitié du XV^e siècle, la dépopulation se poursuit, puis s'atténue. Une seconde phase d'abandon de villages apparaît. Puis le redémarrage démographique s'amorce peu à peu.

LA SITUATION AU DÉBUT DE XV^e SIÈCLE.

Le registre B 199 des archives départementales des Bouches-du-Rhône contient des listes de feux fiscaux établies à diverses dates⁴¹. Ces feux n'ont pas de valeur démographique en tant que tels. Par contre, ils indiquent la valeur contributive de chaque communauté et permettent de dresser une hiérarchie des villages à chaque étape de l'établissement du registre. Les différences de proportion entre les réductions de ces feux sont des indices de la diversité d'importance de l'appauvrissement des villages. Or, la dépopulation et l'abandon des terres sont des facteurs essentiels de cet appauvrissement.

Un premier tableau donne, pour l'année 1400 et pour chaque localité, la valeur contributive, ainsi que cette valeur comparée à celle des autres. On a procédé de même pour 1418. Enfin, un troisième tableau présente, par village, le coefficient de réduction entre 1400 et 1418, ainsi que le nombre de feux d'albergue en 1413 pour quatre communautés. La première conclusion qui se dégage est la suivante.

En 1400 comme en 1418, le groupe de tête reste le même. Aups demeure plus côté que Barjols ; sans doute à cause de la plus grande étendue de son terroir, puisque le nombre de feux d'albergue est inférieur à celui de Barjols. En 1418, l'écart entre les valeurs contributives de ces deux localités diminue (fig. 1).

41. Ces feux sont « fixés par des commissaires, les diminuant et les augmentant à leur gré, suivant les requêtes des communautés. Il y a toujours un allouement à la base du système fiscal, mais le nombre de feux ne dépend plus seulement du chiffre de la population, mais aussi d'autres éléments pouvant servir à évaluer la richesse d'une ville ou d'un village ». « La variation de ces feux, dits fiscaux, est sans rapport direct avec celle du nombre de la population. » Ed. BARATIER, *La démographie...*, 27, 29.

1. — AFFOUAGEMENT DE 1400

| Hiérarchie des communautés selon valeur contributive | Nombre de feux fiscaux ¹ | Valeur contributive comparée |
|---|--|---------------------------------|
| Aups | 47 + 1 Noble | 100 |
| Barjols | 38 | 79 |
| Cotignac | 34,5 | 71 |
| Quinson | 22 | 45 |
| La Verdière | 20 | 41 |
| Varages | 19 | 39 |
| Montmeyan | 18 | 37 |
| Entrecasteaux | 18 | 37 |
| Tavernes | 17 | 35 |
| Saint-Julien | 11,5 | 23 |
| Baudinard | 11 | 22 |
| Sillans | 11 | 22 |
| Ginasservis | 10,5 | 21 |
| Moissac | 10 | 20 |
| Pontevès | 9 + 1/2 Noble | 19 |
| Vinon | 9,5 | 19 |
| Artignosc | 8 | 16 |
| Régusse | 7 | 14 |
| Fox et Amphoux | 4,5 | 9 |
| Brue | 4 | 8 |
| Saint-Estève | 4 | 8 |
| Châteauvert | 3,5 | 7 |
| La Roquette | 2 | 4 |
| TOTAL | 330, 5 feux | |

2. — AFFOUAGEMENT DE 1418

| Hierarchie des communautés selon valeur contributive | Valeur contributive | Valeur contributive : comparée |
|---|---------------------|-----------------------------------|
| Aups | 33 | 100 |
| Barjols | 32 | 96 |
| Cotignac | 15 | 45 |
| Quinson | 10 | 30 |
| La Verdière | 10 | 30 |
| Entrecasteaux | 10 | 30 |
| Tavernes | 10 | 30 |
| Varages | 9 | 27 |
| Ginasservis | 8 | 24 |
| Sillans | 7 | 21 |
| Vinon | 7 | 21 |
| Montmeyan | 6 | 18 |
| Baudinard | 4 | 12 |
| Saint-Julien | 3 | 9 |
| Moissac | 3 | 9 |
| Régusse | 3 | 9 |
| Artignosc | 2 | 6 |
| Fox et Amphoux | 2 | 6 |
| Pontevès | 1 | 3 |
| La Roquette | 1 | 3 |
| Châteauevert | 0,5 | 1 |
| TOTAL | 154 feux | |

3. — EVOLUTION 1400-1418

| | Coefficient de réduction entre 1400-1418 | Feux d'albergue 1413-14 . B 1763 |
|---------------------|--|-------------------------------------|
| Pontevès | — 89 % | |
| Châteauevert | — 85 % | |
| Artignosc | — 75 % | |
| Saint-Julien | — 73 % | 7 |
| Moissac | — 70 % | |
| Montmeyan | — 66 % | |
| Baudinard | — 63 % | |
| Régusse | — 57 % | |
| Cotignac | — 56 % | |
| Fox-Amphoux | — 55 % | |
| Quinson | — 54 % | 50 |
| Varages | — 52 % | |
| La Verdière | — 50 % | |
| La Roquette | — 50 % | |
| Entrecasteaux | — 44 % | |
| Tavernes | — 41 % | |
| Sillans | — 36 % | |
| Aups | — 31 % | 53 |
| Vinon | — 26 % | |
| Ginasservis | — 23 % | |
| Barjols | — 15 % | 94 |
| Moyenne : | — 46 % | |

Deux localités dont le nombre de feux de queste n'est pas connu au début du XIV^e s. se trouvent dans ce groupe : Cotignac, en troisième position ; La Verdrière, en cinquième position. Alors que Cotignac était presque aussi côté que Barjols en 1400, on note en 1418 son recul.

Pour quelques villages, les réductions fiscales sont inférieures à la moyenne de la baillie (46 %) ⁴² ; c'est le cas de Barjols, dont la valeur contributive ne varie que de 15 %, puis de deux localités situées au nord-ouest de la baillie : Vinon et Ginasservis, enfin d'Aups. Par contre, pour un nombre important, les réductions dépassent la moyenne. Il s'agit, au nord-est de la baillie, de la zone comprise entre Régusse et Montmeyan, Artignosc et Baudinard. Egalement, de quatre villages autour de Barjols : Brue et Saint-Estève qui ne sont plus côtés en 1418. Pontevès et Châteauvert dont les coefficients de réduction sont les plus importants (89 et 85 %).

L'appauvrissement, consécutif pour une grande part à la dépopulation, touche ces deux zones en particulier et de façon plus considérable. Alors qu'au même moment Aups et Barjols, communautés les plus peuplées semblent peu s'appauvrir et, par suite, relativement peu se dépeupler dans les vingt premières années du XV^e s.

ABANDONS D'HABITATS ET LIGNES DE FUITE.

Dans quelle mesure peut-on contrôler la véracité de ces affirmations fondées sur des documents n'ayant pas de valeur démographique certaine ? Quelles peuvent être les raisons de ce moindre appauvrissement, de ce moindre dépeuplement ? Et à l'inverse, peut-on arriver à mieux discerner les causes et le rythme de la dépopulation des autres villages ?

Un premier élément de réponse est fourni par les délibérations communales de Barjols ⁴³. Entre 1400 et 1418, 40 nouveaux habitants y prêtent hommage. L'origine géographique de 30 d'entre eux est connue :

42. Il serait utile de comparer ce coefficient avec celui des autres baillies de la Provence. Ainsi l'on pourrait déceler les diversités régionales de l'appauvrissement.

43. Arch. comm. Barjols, BB 2, fol. 83 v^o et s. ; BB 3, fol. 257 et s. ; BB 5, fol. 172 et s.

21 viennent de la baillie, 6 des baillies périphériques, 3 de régions plus lointaines⁴⁴. Parmi ceux qui sont originaires de la baillie, il y en a 4 de Pontevès, 3 de Taverne, 2 de Brue, 2 de Fox, 1 de Châteauvert, 3 de Baudinard, 2 d'Artignose, 1 de Régusse, enfin 3 de Cotignac. Ces chiffres semblent bien confirmer les conclusions tirées du registre B 199. On retrouve les mêmes zones géographiques : l'auréole autour de Barjols, les villages situés entre Aups et Quinson, enfin Cotignac qui, en 1418, se séparait franchement d'Aups et de Barjols.

Ce mouvement se poursuit après 1418. On compte encore 11 prestations d'hommage entre 1421 et 1438⁴⁵, puis 1 en 1452⁴⁶. Ainsi, entre 1400 et 1438, 51 chefs de famille s'installent à Barjols, mais leur nombre décroît sans cesse. Ils sont 30 dans la première décennie, dont 9 en 1402, 12 dans la seconde, 7 dans la troisième, et 4 entre 1431 et 1440. Sur le total, 54 % sont originaires de la baillie, 17 % des villages périphériques. Pour 20 %, l'origine n'est pas connue. Les autres viennent de plus loin.

Deuxième élément de réponse : les abandons d'habitats. Plusieurs communautés voient leur population considérablement diminuer au cours du XV^e s., de telle sorte qu'en 1471, elles seront signalées par les enquêteurs comme inhabitées. Il s'agit de Brue, d'Auriaac, de Saint-Estève-de-la-Foux, de Châteauvert, de Pontevès, des Amphoux et de La Roquette. Quelles sont les causes de l'abandon de ces villages qui ont résisté à la peste et aux guerres ?

Un texte concernant Pontevès invoque la fréquence des tailles, le poids des subsides, les mortalités⁴⁷. La situation topographique a dû également jouer un grand rôle. Les sites de hauteur difficilement alimentés en eau, ont été délaissés une fois les troubles passés.

44. Un de Toulon, un des environs de Cavaillon, un du Piémont.

45. *Ibid.*, BB 5, fol. 172 et s.; BB 6, fol. 104.

46. *Ibid.*, BB 8, fol. 297 v^o. Nous n'avons pas poursuivi l'enquête plus loin, car le nombre de réceptions semble considérablement s'estomper après 1440, diminution qui ne semble pas due à l'abandon de la pratique de l'hommage, car elle est encore attestée à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle.

47. Arch. dép. B.-du-Rh., B 6, fol. 142, 1411.

Ainsi Brue⁴⁸ et Châteauevert⁴⁹ qui dominent, le premier, la route de Saint-Maximin, le second, celle de Brignoles, et pour lesquels le terroir proche du village est très exigu. La situation est similaire à Auriac qui n'apparaît dans le registre B 199, ni parmi les *castra inhabita*, ni parmi les villages dont les feux sont évalués en 1400⁵⁰. Les Amphoux semblent avoir été délaissés au profit du site de Fox. La Roquette⁵¹ et Saint-Estève-de la Foux⁵², dominant deux plaines sans doute marécageuses ont également été désertés. Saint-Estève est déclaré inhabité en 1408⁵³.

Dans le cas de Pontevès, le dépeuplement s'effectue pour une large part au profit de la ville voisine de Barjols, distante de trois kilomètres. Entre 1377 et 1393, 4 chefs de famille y sont reçus comme nouveaux habitants (2 en 1384 et 2 en 1389)⁵⁴. Cette émigration est encouragée par la communauté de Barjols. Ainsi, en 1393, le conseil communal autorise les propriétaires de vignes aux terroirs de Pontevès et de La Bastide à introduire leurs raisins à Barjols⁵⁵. Mais une condition est posée : qu'ils habitent ce dernier lieu et qu'ils y fassent leur domicile. Cette politique provoque des conflits avec le seigneur de Pontevès. En 1400, la ville obtient du sénéchal, des lettres empêchant le seigneur de Pontevès de percevoir dans sa seigneurie les cens dus par les Barjolais y possédant bien⁵⁶. L'année suivante, elle invite le bailli de Pontevès, *sub formidabile pena*, à révoquer les criées qu'il a faites. Criées par lesquelles il défend à un

48. *Ibid.*, B 201, enquête de 1540 sur les lieux inhabités au précédent affouagement : « Brue y a bon château, mais les maisons sont ruinées et inhabitables. » Arch. comm. Barjols, BB 3, Hommages de nouveaux habitants originaires de Brue : 1 en 1409 - 1 en 1410.

49. *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, t. II, *Le Moyen Age*, p. 131. Châteauevert est occupé par les forestiers en 1394. Arch. comm. Barjols, BB 2, Hommage d'un nouvel habitant originaire de Châteauevert, 1404 ; arch. dép. B.-du-Rh., VG, liasse 11, 1263 : 80 feux de fouage (*foci de collecta*) ; *ibid.*, B 1471, 1371 : 18 feux de queste ; B 200 ; 1471 : 16 hommes de Correns cultivent le terroir du lieu inhabité de Châteauevert.

50. *Ibid.*, B 201, fol. 16 v°, Enquête de 1540 : « Auriac est un château dirrupt » auquel par le passé « comme il appert, y pouvait avoir vingt maisons. »

51. *Ibid.*, B 200, fol. 68, lieu inhabité que possèdent des hommes de Quinson. 1471.

52. *Ibid.*, B 201, fol. 18 : « n'y a châteaux ne maisons. », 1540.

53. *Ibid.*, B 1795, 1^{er} livret, fol. 9, 2^e livret, fol. 53.

54. Arch. comm. Barjols, BB 1.

55. *Ibid.*, BB 1, fol. 130, 16 sept. 1393.

56. *Ibid.*, CC 82.

habitant de Pontevès de transporter ses effets à Barjols ⁵⁷. L'exode se trouve ainsi favorisé. En 1402 ⁵⁸, 3 Pontois prêtent hommage à Barjols, puis 1 en 1410 ⁵⁹, et de nouveau 1 en 1425 ⁶⁰. Sept ans plus tard, nobles Hugues et Jacques Imbert achètent une maison à Barjols ⁶¹. En 1433, ils seront désignés dans les actes notariés, non plus comme originaires de Pontevès, mais de Barjols ⁶².

Ce fort mouvement d'émigration se situe avant la seconde décennie du XV^e s. En 1411, Jean de Pontevès essaie d'enrayer la désertion. Il obtient du comte une réduction des feux fiscaux. Un passage des lettres patentes, les réduisant de 9,5 à 1 feu, reprend les termes de la supplique du seigneur. « Avant le début de la guerre et d'après les souvenirs de noble Jean de Pontevès, seigneur du lieu, écuyer et notre cher fidèle, il y avait d'habitude plus de 60 chefs d'hostaux... Désormais, à cause des pestes, des mortalités, des troubles issus des guerres, du poids des subsides, de la fréquence des exactions et des paiements de la taille, ils ne sont plus que cinq ou six hommes... A cause du poids de tant de feux, de la répétition des tailles et des subsides, ils pensent abandonner totalement ce lieu, et si notre majesté n'y pourvoit pas, ils se transporteront ailleurs au détriment du seigneur » ⁶³. Les causes de l'abandon sont ici bien mises en évidence. L'accent est porté sur la charge fiscale que supporte un nombre très restreint d'hommes : ceux qui résident sur place. D'où le désir d'abandonner le village, cadre des prélèvements fiscaux, de s'installer ailleurs tout en continuant à cultiver ses terres à Pontevès. D'autre part, le texte indique que la désertion ne commence qu'avec la guerre : celle de Charles de Duras sans doute. Louis II accorde la réduction fiscale « pour que ce lieu d'où les Pontevès tirent leur nom, puisse être relevé, lui qui tombe en ruine », et outre ce motif, pour que la désertion ne porte pas « un préjudice irréparable » au seigneur.

57. *Ibid.*, BB 2, fol. 5 v^o, 20 fév. 1401.

58. *Ibid.*, BB 2, fol. 5.

59. *Ibid.*, BB 3.

60. *Ibid.*, BB 5.

61. Arch. dép. Var, Not. Barjols, E 806, fol. 76, 14 janv. 1432.

62. *Ibid.*, E 808, fol. 53 v^o, 1^{er} déc. 1433.

63. Arch. dép. B.-du-Rh., B 6, fol. 142.

En effet, deux questions se posent à ce dernier. Dans quelle mesure le maintien de ces cens, de ses revenus est-il possible ? Qui va payer les impôts royaux ?

La réponse à ces questions est obtenue au terme d'un double conflit. Le premier, à propos des limites de Pontevès et de Barjols et des droits d'usage des Barjolais à Pontevès, s'ouvre dès 1376⁶⁴ et n'est toujours pas résolu en 1480⁶⁵. Pendant plus d'un siècle, on se dispute le quartier du Castellar. En définitive, Barjols dut l'emporter, car ce quartier n'est pas cité dans le cadastre de Pontevès du début du XVI^e s. Le second conflit a pour objet la perception de l'albergue et de la taille. A Barjols, les étrangers sont exempts d'albergue, par conséquent, les Barjolais propriétaires dans les localités voisines n'entendent pas payer cet impôt dans ces villages. En octobre 1402, la communauté de Pontevès impose une taille de 3 sous par livre afin de payer au seigneur la somme qu'elle doit tous les ans pour l'albergue. Le conseil communal de Barjols proteste contre la citation donnée à ce sujet aux habitants de Barjols possédant bien à Pontevès⁶⁶. La même chose se reproduit en 1424⁶⁷. Deux ans plus tard, une députation est envoyée au seigneur de Pontevès. Elle a mission de lui demander des explications au sujet d'une criée qu'il a fait faire à Barjols en vue d'obtenir des actes de reconnaissance. Elle doit le prier de n'en rien faire⁶⁸. En 1436, il est décidé que tout acheteur de biens dans le terroir de Pontevès, est tenu de payer les tailles en proportion de ce qu'il a acheté⁶⁹. Vers 1450, il semble établi que l'albergue doit être exigée de ceux qui cultivent le terroir et y font paître leurs troupeaux⁷⁰. Elle est perçue par le clavaire en 1448 et en 1451⁷¹. Entre temps, le village s'est totalement vidé de ses habitants.

64. Arch. comm. Barjols, AA 1 ; BB 6, fol. 37 v^o, 14 sept. 1427 ; BB 6, fol. 54, 25 août 1423 ; BB 6, fol. 60, 13 janv. 1429 ; BB 6, fol. 61, 24 janv. 1429 ; BB 8, fol. 46, 28 fév. 1442 ; BB 8, fol. 91, 20 mars 1466 ; BB 8, fol. 274 v^o, 30 juil. 1471.

65. Arch. comm. Barjols, BB 12, fol. 83 v^o, 19 mars 1480.

66. *Ibid.*, BB 2, fol. 29, 15 oct. 1402.

67. *Ibid.*, BB 5, fol. 278 ; 23 janv. 1426.

68. *Ibid.*, BB 5, fol. 221 v^o, 222, 9 oct. 1424.

69. *Ibid.*, BB 5, fol. 278 ; 28 janv. 1426.

70. *Ibid.*, BB 6, fol. 225, 3 févr. 1436.

71. *Ibid.*, BB 8, fol. 309 v^o, 16 nov. 1452.

71. Arch. dép. B.-du-Rh., B 1797, fol. 55 v^o, 1448 ; B 1798, 1451.

Le prieur et le vicaire du lieu établissent un compromis, le 27 novembre 1433, à propos de la dime. Le prieur concède au vicaire une réduction de 10 à 3 florins « *attendans et considerans depopulationem et emancipationem dicti loci in quo nullus de presenti habitat* »⁷².

Le repeuplement pose, en de nouveaux termes, la question de la perception des impôts seigneuriaux et royaux. C'est pourquoi, Barjols sent le besoin, en novembre 1478, d'envoyer une députation au seigneur de Pontevès pour se concilier au sujet des tailles et de l'albergue⁷³. De plus, le repeuplement doit être freiné afin que les nouveaux habitants n'occupent pas certains fonds de leur territoire appartenant à des Barjolais⁷⁴.

Ainsi, à travers l'exemple de Pontevès, se devinent les remous autour des désertions de villages : le souci des seigneurs de conserver le maximum de revenus, la volonté tenace de Barjols d'étendre son autorité au-delà des limites de son terroir, enfin, le pouvoir d'attraction de cette communauté.

L'appauvrissement et la dépopulation des villages entourant Barjols, entrevu en 1418 dans le registre B 199, se trouvent confirmés par l'analyse du pouvoir d'attraction de la tête de baillie et par l'étude de l'abandon de villages. Nous n'avons que peu de repères chronologiques pour rythmer la désertion. Il semble pourtant qu'elle est acquise partout avant 1450. Les habitants disparaissent, les terroirs restent en partie cultivés. Par contre, ne semblent pas survivre, à l'inverse des villages désertés du pays d'Aix⁷⁵, les communautés villageoises avec leurs institutions. En effet, en 1452, la contribution de Pontevès au don gracieux est payée par Barjols⁷⁶. De même, en 1473, l'albergue de Pontevès figure sur les comptes barjolais⁷⁷.

72. Arch. dép. Var. Not. Barjols, E 801, fol. 47 v°.

73. Arch. comm. Barjols, BB 12, fol. 22, 23, 8 nov. 1478.

74. *Ibid.*, fol. 58, 13 juin 1479.

75. N. COULTE, *La survie des communautés d'habitants des villages disparus, l'exemple d'Aix et du pays d'Aix aux XIV^e et XV^e s.*, dans *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice*, 1969.

76. Arch. comm. Barjols. CC 98, fol. 8 v°.

77. *Ibid.*, CC 101, fol. 4.

LA REPRISE DÉMOGRAPHIQUE.

Une fois les troubles de la fin du XIV^e s. passés, le redémarrage de la population se fait longtemps attendre, témoins ces villages désertés, l'appauvrissement ressenti par l'ensemble des communautés, les demandes répétées de diminution de la charge fiscale.

Le premier indice, et sans doute le plus sûr, est *l'accroissement du nombre de feux d'albergue*. Nous connaissons ce nombre à diverses dates pour trois communautés : Aups et Barjols, les plus côtés en 1400 et 1418, Quinson, qui, à la même époque, vient peu après.

NOMBRE DE FEUX D'ALBERGUE

| | 1340 ⁷⁸ | 1413 ⁷⁹ | 1421 ⁸⁰ | 1436-37 ⁸¹ | 1448 ⁸² | 1451-52 ⁸³ | 1471 ⁸⁴ |
|---------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Aups | 108 | 53 | 40 | 49 | 63 | 60 | 129 |
| Barjols | 270 | 94 | | 69 | 105 | | 121 |
| Quinson | 122 | 50 | | 40 | 40 | 37 | 35 |

EVOLUTION DES FEUX D'ALBERGUE

| | 1340-1413 | 1413-1421 | 1413-1437 | 1436-1448 | 1448-1451 | 1451-1471 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Aups | — 51 % | — 24 % | — 7,5 % | + 28 % | — 4,5 % | + 115 % |
| Barjols | — 65 % | | — 26 % | + 52 % | | + 15 % |
| Quinson | — 59 % | | — 20 % | + 0 % | — 7 % | — 5 % |

78. Arch. dép. B.-du-Rh., B 1519, fol. 129 ; B 1520, fol. 135, fol 225

79. *Ibid.*, B 1763, fol. 32, 41.

80. *Ibid.*, B 1764.

81. *Ibid.*, B 1765, fol. 2 v^o, 17 v^o.

82. *Ibid.*, B 1797, fol. 53, 54 v^o, 78 v^o.

83. *Ibid.*, B 1798, fol. 7 v^o, 205.

84. *Ibid.*, B 200.

A Aups, le redémarrage a lieu entre 1421 et 1436-37. Il s'accroît après cette date, puis on assiste à une stagnation autour de 1450⁸⁵. Courte stagnation, puisque entre 1451 et 1471, la population augmente de 115 %. Au même moment, l'accroissement n'est que de 15 % à Barjols. Alors que c'est là qu'il a connu le plus tôt la plus forte vigueur (52 % entre 1436-37 et 1448). Quant à Quinson, sa population n'augmente qu'après 1471, après avoir longtemps stagné.

La reprise démographique à Aups, Barjols et Quinson se produit donc à des moments variés et selon un dynamisme propre à chaque communauté. L'exemple de Quinson laisse penser que pour l'ensemble de la baillie, la reprise ne débute qu'après 1471.

L'apparition d'actes notariés favorisant la remise en culture et la fixation des habitants, semble confirmer cette hypothèse. En 1485, le prévôt de Barjols baille à emphytéose un moulin détruit, situé à Quinson, afin d'améliorer la situation de la prévôté⁸⁶. En 1490 et en 1500, il concède à accept des terres incultes, en bois, au même lieu pour qu'elles soient ensenecées⁸⁷. De même à Barjols en 1486⁸⁸, à la Bastide du Prévôt en 1487 et 1490⁸⁹.

D'autres textes montrent la volonté des seigneurs de fixer les habitants sur place. En 1483, le prévôt de Barjols reçoit à Quinson les hommages de nouveaux habitants ; de même, en 1487⁹⁰. En 1466, Raymond-Geoffroy

85. La progression de + 28 % entre 1436 et 1448 est sans doute la conséquence des lettres patentes données par le Roi René en 1438. Le Roi « touché par la désolation et la dépopulation du lieu, qui, fertile et vaste, a dans les temps passés, par suite des pestes et mortalités, tellement diminué que plusieurs maisons et logis sont inhabités, concède à ceux qui voudront s'établir à Aups, venant des lieux voisins et d'ailleurs, et qui pourraient en être empêchés par les impositions, prohibitions et criées de leurs seigneurs directs, le droit d'y transférer leurs biens sans aucune opposition de ces derniers. » Il accorde également aux nouveaux habitants éventuels « la libre faculté de vendre, aliéner, échanger. » Arch. comm. Aups, AA I, fol. 48, 20 déc. 1438.

86. Arch. dép. Var, E 827, fol. 205.

87. *Ibid.*, E 828, fol. 23 v°, 1493 ; E 829, fol. 74 v°, 1500.

88. *Ibid.*, E 829, fol. 50 v°.

89. *Ibid.*, E 828, fol. 96 v° et fol. 213 v°.

90. *Ibid.*, E 826, 2^e partie, fol. 114 v° et s. ; E 827, 3^e partie, fol. 386 v°.

de Castellane, seigneur de Saint-Julien, donne à Pierre Bon du diocèse d'Embrun et à Jeanne Méri de Chambéry, lors de leur contrat de mariage, la moitié de deux maisons et une vigne à Saint-Julien⁹¹.

LE REPEUPLEMENT DE PONTEVÈS (1477).

À l'intérieur de la baillie de Barjols, Pontevès est le seul village à avoir été l'objet d'un acte d'habitation, d'un repeuplement massif et organisé.

La carte des actes d'habitation en Provence⁹² montre deux zones privilégiées : l'une entre Cannes et Grasse qui compte neuf actes antérieurs à 1500 ; l'autre s'étendant autour du Lubéron et en totalisant quatre avant le XVI^e s. Le repeuplement de Pontevès paraît donc un fait isolé géographiquement. Dans l'ordre chronologique, il est le neuvième de ceux que l'on connaît en Provence.

À travers les documents que nous possédons, on entrevoit les étapes de la rédaction de l'acte d'habitation. Lors d'une première phase, des contacts préliminaires sont établis. Deux hommes de Montegrosso (diocèse d'Albenga, Ligurie), André Marie et Jean Malho, viennent à Pontevès, considèrent les lieux, s'entretiennent avec le seigneur. Un premier accord est établi. Les deux hommes rentrent chez eux. Cette première convention est lue par le notaire de Montegrosso, en parlement public. Seuls semblent y assister les chefs de famille intéressés par l'installation à Pontevès. On en compte 31. Ils choisissent comme procureurs les mêmes André Marie et Jean Malho à qui ils confient le soin de conclure chapitres et conventions avec Bertrand de Pontevès. Ceci se passe le 23 mars 1477 dans l'église paroissiale de Montegrosso⁹³. Un mois plus tard, le 25 avril, les deux procureurs concluent l'acte d'habitation avec le seigneur de Pontevès à Sillans.

91. *Ibid.*, E 833, 3^e partie, fol. 386 v^o.

92. *Ibid.*, E 833, fol. 18 v^o.

93. D'après l'article de J.-J. LETRAIT, *Les actes d'habitation en Provence 1460-1560*, dans *Bulletin philologique et historique*, 1965.

93. Abbé VIDAL, *Pontevès*, dans *Bulletin de la société scientifique et archéologique de Draguignan*, t. V, 1864-65, p. 241 et s.

Cet acte a été transcrit par l'abbé Vidal à partir d'une copie du XVII^e s. et est paru dans le *Bulletin de la société scientifique et archéologique de Draguignan*, en 1864-65. Une clause concerne le nombre des hommes à admettre : 50 chefs de maison ou 50 maisons habitées d'ici à 5 ans. Lorsque ce nombre sera atteint, le seigneur ne pourra donner à accept des parcelles de terre gaste qu'à ces 50 chefs de familles, à ses officiers et à ses serviteurs. Le repeuplement de Pontevès n'est pas considéré comme le monopole des hommes de Montegrosso. Aux 33 individus cités dans la procuration du 23 mars 1477, viennent s'ajouter deux habitants de Suse, plus « tous les autres hommes venant habiter le dit lieu ». Pour favoriser la nouvelle communauté de Pontevès, le roi René l'exempte d'impôts royaux en 1479, pour 20 ans. Le grand sénéchal en donne confirmation, cinq ans plus tard⁹⁴.

Repeuplement dirigé, remise en culture des terres en friche, accroissement naturel de la population sont autant de témoins de la reprise démographique. Autre piste à suivre pour rythmer cette reprise, le redémarrage des constructions qui s'inaugure à Barjols, par la construction du clocher des augustins en 1440⁹⁵ et qui voit son apogée au début du XVI^e s.⁹⁶.

LA PROGRESSION ENTRE 1471 ET 1518.

Deux enquêtes permettent de mesurer l'importance du redémarrage démographique dans la baillie de Barjols. En 1471, 28 communautés totalisent 660 encadastrés, et en 1518, 1531 maisons. Ce qui correspond à une augmentation de 132 %. Cette hausse est générale. Pour mieux la saisir, il convient de considérer dans un premier temps l'état du peuplement en 1471 et en 1518. La carte des *larem foventes* en 1471 révèle un vide important autour de Barjols : 8 communautés sont inhabitées. De même, Fabrègues, Amphoux et La Roquette sont déserts. Aups confirme l'évolution annoncée dès 1400 et dépasse Barjols. Cotignac vient tout de suite après, mais avec un nombre d'encadastrés sensiblement inférieur (73 contre 121 et 129). L'ensemble des autres villages possède entre 57 et 17 *larem foventes*.

94. Les lettres du roi René sont connues par celles du grand sénéchal : arch. comm. Pontevès, CC 11.

95. Arch. dép. Var, E 810, fol. 18 v^o.

96. Arch. dép. B.-du-Rh., B 969, Investitures à Barjols.

Sur les 11 localités abandonnées en 1471, une seule, Pontevès, est repeuplée en 1518. Ce village tient alors une bonne place dans l'échelle des communautés avec ses 83 maisons. Le nombre des maisons à Aups n'est pas mentionné, empêchant d'y connaître l'évolution. Désormais, dans l'ensemble des villages, on compte entre 100 et 140 maisons. La zone occidentale de la baillie apparaît comme la plus peuplée avec Varages, La Verdrière, Saint-Julien-le-Montagnier et Vinon. Au nord et au nord-est se dégage un secteur se caractérisant par un nombre équivalent de foyers d'un village à l'autre.

La comparaison des deux séries d'éléments précédents, révèle une grande disparité dans l'évolution démographique de chaque village, du début du XIV^e s. au début du XVI^e s. La reprise s'est effectuée selon un dynamisme propre à chaque localité.

Trois communautés ont vu leur population quadrupler entre 1471 et 1518 : La Verdrière, Saint-Julien et Fox. Elles comptaient parmi les plus affectées par la dépopulation. Fox est la seule à bénéficier d'une telle progression. Sa population s'est accrue de 45 % entre 1315 et 1518, alors que dans le même laps de temps, La Verdrière et Saint-Julien perdent près de la moitié de leurs habitants.

Les populations d'Artignosc, de Baudinard, de Sillans, celle de Ginaservis et de Vinon ont plus que doublé entre 1471 et 1518. Pour les deux derniers villages, les indications antérieures manquent. Les autres ont perdu plus de la moitié de leur peuplement au cours des XIV^e et XV^e s. Baudinard et Sillans sortent grandis de la crise alors qu'Artignosc y a laissé les 2/5 de sa population.

Régusse, Moissac, Varages, Quinson, Barjols et Cotignac gagnent entre la moitié et le double du nombre de leurs habitants entre 1471 et 1518. Les trois premières communautés comptent parmi celles qui ont connu une diminution inférieure à la moitié aux XIV^e et XV^e s. Elles se retrouvent également au sein des localités qui sortent grandies de la crise. Par contre, Quinson a perdu la moitié de son peuplement entre 1315 et 1518, et Barjols un dixième.

Trois communautés, dont la population s'est accrue de moins de la moitié entre 1471 et 1518, comptent parmi celles qui ont le plus souffert de la crise démographique ; il s'agit de Montmeyan, de Tavernes et d'Entrecasteaux.

Cette énumération montre la diversité selon laquelle chaque village a conduit son évolution.

BILAN.

En l'espace de deux siècles, la baillie dans son ensemble a vu le nombre de ses habitants décroître de près du tiers. Jusque vers 1470, s'est poursuivie une phase de dépopulation entraînant une diminution de 70 % des hommes⁹⁷. Puis un bond démographique considérable, qui se chiffre à 132 % est venu contre-balancer, en quarante ans, cette diminution.

Parallèlement à cette évolution, des modifications sont intervenues dans la carte du peuplement. Le nombre des villages s'est rétracté. Un tiers d'entre eux reste inhabités en 1518, laissant dans le paysage une place importante aux ruines. Les sites de ces communautés sont irrémédiablement abandonnés. Parfois, les demeures seigneuriales continuent à être habitées, les églises à être desservies et entretenues. Sur les terroirs, se développent des bastides (centres d'exploitations agricoles occupés en permanence ou seulement au moment des gros travaux).

L'enquête de 1540, sur les lieux inhabités au précédent fouage, en témoigne. Elle dénombre, appartenant à des Barjolais : 29 bastides à Brue⁹⁸, 2 à Auriac⁹⁹, 10 à la Bastide du Prévôt où « n'y demeure personne sinon quand font les factures »¹⁰⁰. A Bezaudun, il n'y a que quelques granges, propriétés d'hommes de Varages¹⁰¹. A la Bastide de Pontevès, le seigneur a fait construire une tour au château dirrupt et une bastide au terroir¹⁰² ; on en compte 12 à Fabrègues appartenant à des habitants

97. Il se pourrait bien que la chute démographique ait été encore plus importante. En effet, comme nous l'avons indiqué à la note 7, les feux de queste qui servent de point de comparaison pour le début du XIV^e s. ne représenteraient que 14 % des feux d'albergue.

98. Arch. dép. B.-du-Rh., B 201, fol. 297.

99. *Ibid.*, fol. 296 v^o.

100. *Ibid.*, fol. 297 v^o.

101. *Ibid.*, fol. 295 v.

102. *Ibid.*, B 201, fol. 293.

d'Aups¹⁰³. Enfin, à Cotellas, résident 5 ou 6 familles détentrices de bastides¹⁰⁴. Propriété d'hommes des villages voisins et, pour une part, issus des communautés abandonnées, les bastides reviennent une composante essentielle du paysage rural. Dans ces localités, à la fin du XVIII^e s., ce paysage de bastides isolées persiste¹⁰⁵.

TABLEAU RECAPITULATIF

| Communautés | 1304 Feux de queste | 1315-1316 Feux de queste 1322 F. de fougage | 1471 Larem Foventes | 1518 Nbre de maisons | 1540 Nbre de maisons |
|----------------------------------|---------------------------|---|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1 Artignosc | | 57 | 17 | 40 | |
| 2 Aups | | 39 | 129 | | |
| 3 Fabrègues | | 7 | 0 | 0 | 40 m. en ruine |
| 4 Barjols | 157 | 138 | 121 | 215 | |
| 5 La Bastide-du-Prévôt | 36 | 21 | 0 | 0 | |
| 6 Baudinard | | 45 | 21 | 57 | |
| 7 Brue | 42 | 42 | 0 | 0 | |
| 8 Auriac | 4 | 4 | 0 | 0 | 25 m. en ruine |
| 9 St-Estève-de-La-Foux | 41 | 41 | 0 | 0 | |
| 10 Châteauvert | | | 0 | 0 | |
| 11 Cotignac | | | 76 | 150 | |
| 12 Entrecasteaux | | 80 | 49 | 72 | |
| 13 Fox | | 57 | 21 | 83 | |
| 14 Les Amphoux | | 35 | 0 | 0 | |
| 15 Ginasservis | | | 24 | 64 | |
| 16 Moissac | | 11 | 25 | 41 | |
| 17 Montmeyan | 88 | 89 | 32 | 44 | 60 |
| 18 La Roquette | 16 | 16 | 0 | 0 | |
| 19 Pontevès | | 39 | 0 | 83 | |
| 20 La Bastide-de-Pontevès | | 24 | 0 | 0 | 50 m. en ruine |
| 21 Quinson | 75 | 80 | 35 | 62 | |
| 22 Régusse | | 47 | 28 | 50 | |
| 23 Sillans | | 51 | 22 | 58 | |
| 24 St-Julien-le-Montagnier | 180 | | 24 | 99 | |
| 25 Tavernes | 69 | 75 | 42 | 52 | |
| 26 Varages | 75 | 80 | 57 | 105 | |
| 27 Bézaudun | 40 | 43 | 0 | 0 | total. détruit |
| 28 La Verdrière | | | 32 | 144 | |
| 29 Vinon | | | 34 | 92 | |

103. *Ibid.*, fol. 293 v^o.104. *Ibid.*, fol. 295.105. ACHARD, *Géographie de la Provence*, Aix, 1787.

EVOLUTION PAR COMMUNAUTES

| Communautés | Pour l'ensemble de la période début XIV ^e et début XIV ^e s. | Entre le début XIV ^e s. et 1471 | Entre 1471 et 1518 |
|----------------------------------|--|---|-----------------------|
| 1 Artignosc | - 22 % | - 70 % | + 135 % |
| 2 Aups | | + 230 % (+ 61 %) | |
| 3 Fabrègues | - 100 % | déserté | inhabité |
| 4 Barjols | + 36 % (- 12 %) | - 12 % (- 50 %) | + 77 % |
| 5 La Bastide-du-Prévôt | - 100 % | déserté | inhabité |
| 6 Baudinard | + 26 % | - 53 % | + 171 % |
| 7 Bruc | - 100 % | déserté | inhabité |
| 8 Auriac | - 100 % | déserté | inhabité |
| 9 St-Estève-de-La-Foux | - 100 % | déserté | inhabité |
| 10 Châteauevert | - 100 % | déserté | inhabité |
| 11 Cotignac | | | + 97 % |
| 12 Entrecasteaux | - 10 % (- 48 %) | - 38 % (- 65 %) | + 46 % |
| 13 Fox | + 45 % | - 63 % | + 295 % |
| 14 Les Amphoux | - 100 % | déserté | inhabité |
| 15 Ginasservis | | | + 166 % |
| 16 Moissac | + 273 % (+ 41 %) | + 127 % (- 7 %) | + 64 % |
| 17 Montmeyan | - 50 % | - 64 % | + 37 % |
| 18 La Roquette | - 100 % | déserté | inhabité |
| 19 Pontevès | + 112 % (+ 38 %) | déserté | Repeuplé |
| 20 La Bastide-de-Pontevès | - 100 % | déserté | inhabité |
| 21 Quinson | - 22 % (- 50 %) | + 56 % (- 71 %) | + 77 % |
| 22 Régusse | + 6 % | - 40 % | + 78 % |
| 23 Sillans | + 13 % | - 56 % | + 163 % |
| 24 St-Julien-le-Montagnier | - 45 % (- 50 %) | - 86 % (- 88 %) | + 312 % |
| 25 Tavernes | - 30 % | - 44 % | + 23 % |
| 26 Varages | + 31 % | - 28 % | + 84 % |
| 27 Bézaudun | - 100 % | déserté | inhabité |
| 28 La Verdrière | | (- 37 %) | (- 86 %) |
| 29 Vinon | | | + 35 % |
| | | | + 170 % |

Seul, le village de Bruc s'est reconstitué sous l'impulsion de son seigneur Georges de Roux. Vers 1750, l'habitat s'installe dans la plaine et se développe autour de la bastide seigneuriale. Si les sites médiévaux sont désertés, par contre les communautés revivent. A la fin du XVII^e s., pour certaines, plus tard pour d'autres, les registres de baptêmes, mariages, sépultures et les délibérations communales attestent de leur autonomie. Vers 1840, elle sont rattachées aux localités voisines.

Des 19 *castra* mentionnés dans les textes du XI^e s., il en demeure 13 en 1518. Sur les 35 connus avant le début du XIV^e s., 19 existent encore deux siècles plus tard. A ce rétrécissement du nombre des lieux habités

correspondent des transformations dans la répartition des hommes à l'intérieur de la baillie.

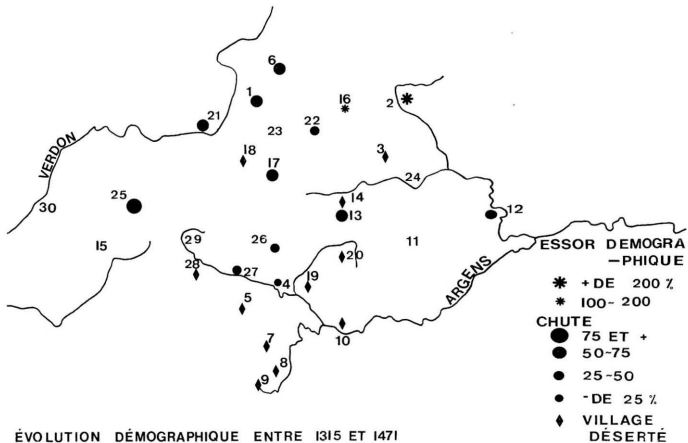
| | Com. de — 25 feux | Entre 25 et 60 feux | 60 à 100 feux | 100 à 300 feux | + 300 f. |
|------------------------------------|----------------------|------------------------|------------------|-------------------|----------|
| 1315 (25 communautés) | 24 % | 44 % | 20 % | 12 % | 0 |
| 1471 (18 communautés + 10 inh.) .. | 33 % | 50 % | 5 % | 12 % | 0 |
| 1518 (19 communautés + 10 inh.) .. | 0 | 37 % | 37 % | 26 % | 0 |

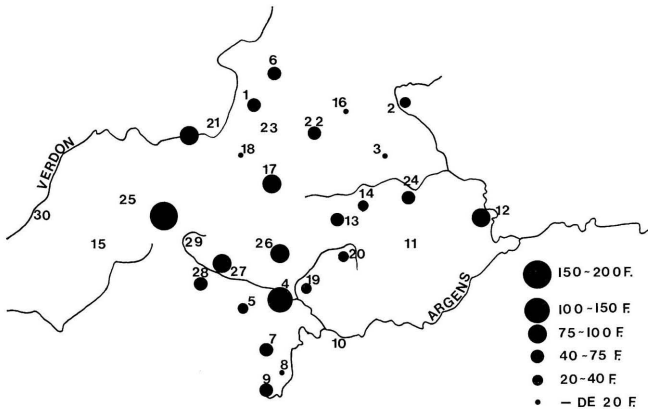
A travers ces chiffres, apparaît, en 1471, un gonflement de la proportion des petits villages (83 %) au détriment quasi exclusif de ceux comptant entre 60 et 100 feux (5 % au lieu de 20 % en 1315). En 1518, c'est la disparition complète des communautés de moins de 25 feux, alors que celles possédant 25 à 60 maisons ne représentent plus qu'un tiers du total. Celles de plus de 100 feux, le quart. De plus, les XIV^e et XV^e s. ont constitué pour quelques villages une coupure profonde, leur place dans l'échelle des communautés de la baillie s'est modifiée, c'est le cas de Quinson, de Montmeyan et de Tavernes, tous trois sur le chemin reliant Riez et Barjols ou le bordant. Leur importance relative diminue beaucoup. La crise a été, pour d'autres, l'occasion d'un bond en avant. Par exemple, Aups qui tente de former une baillie indépendante vers 1450-1475¹⁰⁶ ; Pontevès déserté au cours du premier tiers du XV^e s. et repeuplé en 1477.

Une étude plus approfondie, à partir des cartulaires, des enquêtes royales, des actes de reconnaissance et des témoins archéologiques, permettrait sans doute de mieux saisir les causes des solutions de continuité dans le peuplement entre le XI^e et le XVI^e s. Elle montrerait dans quelle mesure la crise démographique et les troubles ont conduit à une concentration de l'habitat. Les cadastres et les actes notariés deviennent nombreux au XVI^e s. De ce fait, il semble possible d'établir une chronologie de l'apparition des bastides et de mieux cerner les transformations du paysage architectural, consécutives à la reprise.

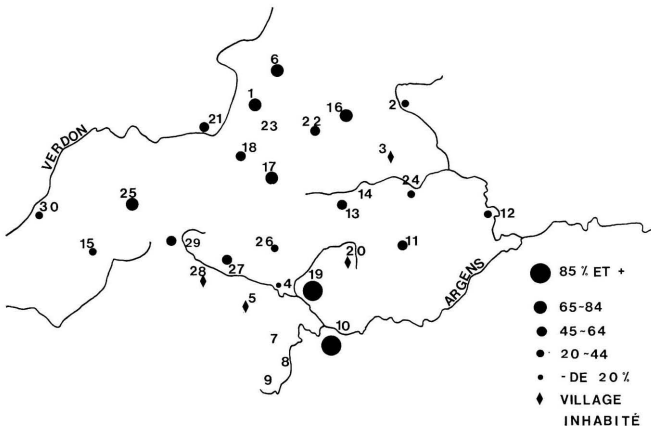
Guillaume de JERPHANION.

106. Arch. dép. B.-du-Rh., B 13, fol. 32, 16 fév. 1442 ; le roi établit un juge à Aups, de sorte qu'à l'avenir on ne pourvoira plus à celui de Barjols. *Ibid.*, 13, fol. 167, 6 janvier 1445, Privilège qui met le lieu d'Aups dans la baillie de Barjols, *Ibid.*, B 1394, fol. 79 v^o, 23 mai 1475, Lettre du roi René proclamant que la communauté d'Aups fait partie de la baillie de Barjols.





FEUX DE QUESTE EN 1315-1316



RÉDUCTIONS DE FEUX FISCAUX ENTRE 1400 ET 1418

